

**Contrat 2018 « PATES AU BLE DUR »**  
**Livraisons : du 23 mars, 22 juin, 21 septembre et 07 décembre 2018)**

**Exemplaire A RETOURNER signé, accompagné des chèques**  
*À l'accueil pointage lors des livraisons ou à la coordinatrice par courrier*

*Le contrat établit les modalités et les conditions de l'engagement entre producteur et consommateur pour l'achat de pâtes et instaure un partenariat avec le Gaec de la Ferme. Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole. En contrepartie, le producteur s'engage sur la provenance exclusive des produits issus de son exploitation et sur les méthodes de production biologiques de ses produits. Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association « Jardins en Hurepoix ».*

Entre le souscripteur (trice) : NOM :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Et le(a) Producteur (trice) : **GAEC de la Ferme – Famille CIROU – Lieu-dit « la Ferme » – 28400 Brunelles**

**Je soussignée, le producteur de pâtes de blé dur proposées ci-après, m'engage pour la saison 2018, sur :**

- **L'approvisionnement en pâtes de blé dur, blé dur** issu de mon exploitation, produit selon les normes de l'agriculture biologique. Le blé est moulu par nos soins à la ferme sur meule de pierre. Les pâtes sont également façonnées sur place et certifiées AB.
- **Le conditionnement** : les pâtes seront ensachées, le nom des pâtes sera indiqué ainsi que le poids sur chaque sac.
- **Le Calcul des prix** : Les prix tiennent compte des frais de livraison du producteur. Dans le principe, le producteur bâtit un prix juste qui assure les frais de sa production, les investissements nécessaires à la pérennité de l'exploitation et sa juste rémunération.
- **Le paiement** : un chèque du montant de la quantité commandée sera joint au contrat pour chaque date de livraison. Le chèque sera encaissé lors de chaque livraison
- **4 Livraisons : 23 mars, 22 juin, 21 septembre et 07 décembre.**

Jour de livraison : **VENDREDI - De 18 H à 19 H 30** rue de la Gambade – Hameau de Rouillon - 91410 Dourdan

Dates de livraison : VENDREDI			23-mars	22-juin	21-sept	07-déc
			Nombre de SACS par date			
<b>COQUILLETES</b>	<b>1 KG</b>	4,50€				
<b>COQUILLETES</b>	<b>3 KG</b>	13€				
<b>FUSILLI</b>	<b>1 KG</b>	4,50€				
<b>FUSILLI</b>	<b>2 KG</b>	8,80€				

**Je soussigné(e), le souscripteur (trice),** adhérent(e) de l'AMAP Jardins en Hurepoix, **à jour de ma cotisation 2018,** souscris auprès du producteur GAEC de la Ferme **un contrat « Pâtes de blé dur »** et m'engage à préacheter (indiquer la quantité de sacs par date dans le tableau) en sachant qu'il n'est pas obligatoire de commander pour chaque date de livraison.

• **Je suis solidaire des aléas** exceptionnels de production/livraison conformément à la charte des Amap.

• **Je joins** à mon contrat signé les chèques à l'ordre de « GAEC de la Ferme » datés du jour de leur création.

**Nom banque** : ..... **Nom émetteur** : .....

**Numéro des Chèques** : .....

Fait en deux exemplaires à :

Le

Le(a)souscripteur (trice) :

Le producteur